Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20260309-2026_03_04-DE

Délibération n°2026-03-04

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
04/03/2026
Date d'affichage :
04/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 9 mars à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Marie BERTHET, Philippe DARCEL, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Christine GAILLARD, Carine GLAIS, Magalie GUIMARD, Mickaël HERRMANN, Florence HERVE, Hervé LANOE, Isabelle LE BAUD, Joël LE BORGNE, Rachel LE BORGNE, Bertrand LECOLLINET, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Samuel ROUSVOAL

Absent excusé : Benoit COUTELAN (donne procuration à Isabelle LE BAUD)

Secrétaire de séance : Michel PEDRON

OBJET : SUBVENTION A L'OGEC

La convention de forfait communal conclue entre la commune de Saint-Julien et l'école Saint-Joseph précise en son article 2 que « le renouvellement du mobilier et du matériel collectif d'enseignement sera pris en charge en complément du calcul notifié dans la présente convention et au regard de l'école des Plantes ».

Pour les années 2021 à 2025, le coût du renouvellement du mobilier scolaire est évalué à 1 864,54 €. Il est donc proposé au conseil municipal de verser une subvention complémentaire à l'école Saint-Joseph pour la prise en compte du mobilier ayant été renouvelé de 2021 à 2025 à hauteur de 1 864,54 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 1 864,54 € à l'OGEC Saint-Joseph au titre du renouvellement du mobilier scolaire sur la période 2021-2025
- de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision

Le Maire,

Gaël LE NOANE

Le secrétaire,

Michel PEDRON